



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA MODERNISATION
ET DE L'ACTION TERRITORIALE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

**Compte rendu de la réunion du 24 janvier 2011 avec les organisations syndicales
au sujet de la mise en œuvre de la DNO 2010-2015**

Participants :

Administration centrale :

- Henri-Michel COMET, préfet, Secrétaire Général du ministère ;
- Jean Benoît ALBERTINI, préfet, Directeur de la Modernisation et de l'Action Territoriale ;
- Philippe RIFFAUT, préfet, chargé de mission auprès du Secrétaire Général ;
- Bernard GONZALEZ, Directeur des Ressources Humaines, accompagné de MM. VERNET, SEGUY et BRUNOT ;
- Philippe CASTANET, Sous-directeur de l'Administration Territoriale, accompagné de MM. GERARD et FLEURET.

Organisations syndicales :

- FO préfectures : Mme MAROT, M. ROUCHEZ, M. MOREAU
- CFDT - Interco : M. THOS, M. GAUJOUR
- UNSA Intérieur ATS : M. AFONSO, Mme BINETTI
- USPP-CGT : M. DEGEMBE, M. LECOCQ
- SAPACMI : M. BAHO, M. MAGUEUR
- CGT-SIC : Mme CUENCA, M. BOTTEGA
- FO-SIC : M. CARPENTIER

La première réunion de travail consacrée à la mise en œuvre de la DNO dans les préfectures et les sous-préfectures s'est tenue le lundi 24 janvier 2011 sous la présidence de Henri-Michel COMET, Secrétaire Général du MIOMCTI avec les représentants des organisations syndicales représentatives des personnels des préfectures.

Le Secrétaire Général a ouvert la réunion en réaffirmant son attachement au dialogue social et sa volonté d'associer aussi souvent que possible les organisations syndicales aux évolutions du ministère et de son réseau territorial. Il propose qu'une telle réunion se tienne au sujet de la DNO chaque semestre. Les syndicats tiennent à un rendez-vous trimestriel avec le SG ; celui-ci confirme l'engagement de la DRH et de la DMAT qui organiseront de telles rencontres mais ces rendez-vous seront destinés à traiter tous les sujets et pas spécialement de la DNO

La DNO portant sur l'ensemble du réseau des préfetures et des sous-préfetures sur la période 2010-2015, le Secrétaire Général a souhaité engager le dialogue avec les syndicats sur sa mise en place, les premiers bilans établis après 9 mois d'application et les perspectives.

En préambule, les OS ont estimé de façon convergente qu'il persiste un manque d'information et de concertation dans la majorité des préfetures au sujet de l'évolution des missions. Le SAPACMI a insisté sur le manque d'information locale sur la DNO. Les OS ont regretté le manque d'implication du corps préfectoral pour présenter les enjeux et les objectifs de la DNO. La CGT demande par exemple qu'un volet sur la DNO figure à chaque ordre du jour des CTP.

Par ailleurs, la crainte d'une excessive régionalisation a été évoquée par FO et la CFDT. Le SG a répondu que chaque échelon conservait sa pertinence et que l'équilibre de l'organisation de l'administration territoriale constituait un sujet d'attention majeure du ministère.

1. Bilan et perspectives de la DNO

Après un rappel par Jean-Benoît ALBERTINI - Directeur de la modernisation et de l'action territoriale (DMAT) - du cadre de l'animation et du suivi de la DNO, Philippe CASTANET - Sous-directeur de l'administration territoriale (SDAT) - a poursuivi par un premier bilan de sa mise en œuvre des perspectives en 2011. Cette présentation (cf. diaporama en pièce jointe) a été suivie par un temps d'échanges au sujet des points évoqués et du tableau de bord de suivi.

Toutes les organisations syndicales ont fait part de leurs interrogations sur le plan national de formation pour les personnels des préfetures et des sous-préfetures. La situation parfois difficile d'agents devant accomplir de nouvelles missions sans formation spécifique a été exposée par plusieurs représentants. La CFDT et FO ont saisi l'occasion pour répéter leur attachement au maintien d'un emploi à temps plein de délégué départemental à la formation d'autant que la fonction de conseiller mobilité carrière est souvent couplée à celle d'animateur de formation. L'UNSA s'interroge sur les moyens réels d'accompagnement et de formation. Le SG et Bernard GONZALEZ, Directeur des ressources humaines (DRH), ont souligné le caractère novateur de ce plan dédié aux agents de l'administration territoriale dont ceux des sous-préfetures bénéficieront d'ailleurs de mesures spécifiques ciblées. Le DRH a exposé les principes directeurs de ce plan : une offre nationale homogène et une mise en œuvre déconcentrée. Les relais des plateformes interministérielles RH et des délégués départementaux seront vitaux pour la réussite. Les objectifs sont tout d'abord de consolider les acquis des agents puis de développer leurs compétences ainsi que de mettre en place des formations de manager et d'animation du changement. Le DRH a annoncé que ce plan sera officiellement lancé à l'été 2011 et qu'il s'inscrira dans un cadre triennal 2011-2013.

L'avenir des sous-préfetures a été l'objet de nombreuses questions sur leurs évolutions, leurs effectifs et leurs missions. Le SG a rappelé et confirmé les orientations décrites dans la DNO : la transformation des sous-préfetures en administrations de mission en appui du sous-préfet et un maillage territorial largement maintenu [cf DNO page 40]. Le SG et le DMAT ont insisté sur l'importance du pragmatisme et des circonstances locales pour ajuster les futurs effectifs et les missions conservées en sous-préfetures. Ils ont aussi confirmé que la grande majorité des sous-préfetures n'auraient plus à accueillir de public en application des préconisations de la DNO.

La CGT a demandé ensuite quelques précisions au sujet de l'extension du programme 333 développée parmi les perspectives 2011. Le DMAT a évoqué le périmètre couvert par ce programme interministériel dans l'objectif de faciliter la gestion des DDI et les éventuelles mutualisations, impliquant ou non les préfetures.

La disparité des horaires d'ouverture des préfetures a amené FO à demander une harmonisation pour éviter de trop grandes disparités locales. Le SG a rappelé l'axiome de la déconcentration dans le fonctionnement du ministère : toute latitude doit être laissée au préfet pour l'organisation de ses services.

Le SG a aussi répondu à une question sur les services départementaux des SIC en insistant sur la volonté du ministère d'avancer dans ces mutualisations tant à un niveau infra ministériel qu'interministériel.

Concernant le dialogue social, la CFDT, FO et le SAPACMI souhaiteraient que des membres des CTP départementaux soient réunis au niveau régional, en particulier au moment des discussions sur la répartition des crédits entre UO. Le SG s'est montré ouvert à la réunion de CTP régionaux informels, précisant qu'il relève du préfet de région d'organiser les modalités du dialogue social informel de son ressort.

Tout en reconnaissant certains bénéfices initiaux, les syndicats ont contesté l'intérêt à moyen terme de la méthode LEAN et mis en avant ses conséquences immédiates sur les conditions de travail et à long terme sur les réductions d'effectifs. La CFDT a en outre attiré l'attention sur des conséquences possibles de cette approche comme la délégation de signature à des agents de catégorie C dans un bureau des étrangers. Le DMAT a répondu que la méthode LEAN appliquée aux préfetures était en réalité une version adaptée de l'approche initialement orientée vers les entreprises, qui ne conserve de la méthode originale que les éléments pertinents et efficaces pour les processus mis en œuvre dans les préfetures et les sous-préfetures. Il sera attentif aux points de vigilance qui ont été mentionnés. Il souligne que cette approche se situe hors RGPP et que son objectif consiste à redonner de l'initiative et des marges de manœuvre aux préfetures. Il a rappelé que le ministère a pris la précaution de conserver la maîtrise d'ouvrages des processus, dans lequel le consultant n'a qu'une implication partielle. La primeur sera progressivement donnée à la mise en œuvre de la réingénierie des processus par les agents et leur encadrement eux-mêmes. Il a enfin souligné le lien existant entre cette démarche et la généralisation des certifications « qualité » (Qualipref ou Marianne) engagées dans les préfetures.

Le tableau de bord de suivi a été source de discussions au travers du libellé de certaines actions. Le SG a donc invité les représentants des personnels à exprimer leurs remarques sur ce tableau avant le 04 février au DMAT ou au SDAT.

Les syndicats se réjouissent des dispositions prévues permettant de ne plus impliquer le personnel de résidence dans la vie familiale du corps préfectoral. Ils soulignent toutefois que le RIPTS n'est pas toujours appliqué.

2. Les DDI et la simplification des missions des préfetures

Le préfet RIFFAUT a ensuite effectué un bilan des groupes de travail DDI sous l'égide du SGG et du groupe consacré à la simplification des missions des préfetures.

Tout d'abord, les organisations syndicales (CGT, FO et CFDT) souhaiteraient l'organisation d'une réunion spécifique sur les conclusions de la mission confiée au préfet RIFFAUT. Cette mission susciterait en effet, au sein des préfetures, des craintes quant à d'éventuelles réductions d'effectif supplémentaire. Le SG a rappelé le cadre exact de la mission, dont l'objectif n'est que de permettre de dégager aux agents des marges de manœuvre pour se consacrer pleinement à leur cœur de métier. Là encore, le ministère est à la manœuvre pour son propre compte et non sous une

quelconque pression extérieure. La CFDT a indiqué que cette démarche répond à une réelle attente des agents en matière d'allègements des tâches mais qu'elle aurait dû être menée avant la DNO.

Les mesures sont actuellement en cours d'analyse en relation avec les directions du ministère et les ministères partenaires concernés. Ce n'est qu'au terme de ce processus de consolidation qu'il sera utile et nécessaire de faire connaître les conclusions retenues. A ce moment là, une communication à destination des agents des préfectures sera effectuée.

Le Secrétaire général a conclu la séance en se réjouissant des échanges et en invitant les participants à poursuivre leurs implications et leurs efforts pour faciliter la mise en œuvre de la directive nationale d'orientation des préfectures.